



# FAMILLES DE FRANCE



Dans le cadre du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), Familles de France lance un concours de dessin afin d'illustrer le numéro 749 (à paraître en novembre/décembre 2015) du magazine Familles en France.

## Comment participer ?

### Règlement du concours :

1. le concours est ouvert aux enfants et jeunes mineurs de moins de 18 ans
2. la participation au concours est gratuite
3. les illustrations soumises ont pour thème « les droits de l'enfant »
4. le jury n'accepte qu'une seule contribution par participant
5. les participants s'engagent à soumettre un dessin original et personnel
6. les contributions soumises doivent être fournies aux formats A4 ou A3, version numérique ou papier
7. les contributions peuvent être réalisées indifféremment à la peinture, au feutre, crayon papier, en collage, par ordinateur ...  
*NB aux participants : bien que tout support ou crayon soit accepté, soyez informés que les couleurs pastels légères sont moins adaptées pour leur publication ultérieure.*
8. le comité technique (composé des membres de la commission vie familiale) s'assure que les illustrations présentées soient conformes au règlement avant de les présenter au jury. Le jury est composé des membres du conseil d'administration de la fédération nationale Familles de France
9. le jury décerne 2 prix spéciaux : le gagnant du 1<sup>er</sup> prix du jury illustrera la couverture du magazine Familles en France, le 2<sup>d</sup> prix du jury illustrera l'ouverture du dossier du magazine (double page intérieure). 8 autres dessins, classés finalistes par le jury, assurent l'illustration du dossier (demi-pages intérieures). L'ensemble des oeuvres soumises seront collectées dans un livre d'or, qui sera publié sur le site internet de Familles de France [www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)
10. les dessins seront publiés avec le prénom et l'âge de l'enfant
11. les parents des participants s'engagent à autoriser la publication des dessins de leur enfant
12. tous les participants cèdent les droits de publication à Familles de France (publications magazine, affiches ou expositions)

### Modalités de réponse :

Les dessins doivent être soumis accompagnés de la fiche d'inscription et autorisation de publication (annexées ci-dessous) et dûment remplies.

Les contributions doivent être soumises avant le **15 juillet 2015**, envoyées à l'adresse suivante :

Familles de France  
Département éducation - concours 25<sup>ème</sup> anniversaire CIDE  
28 place Saint Georges  
75 009 Paris  
ou par mail à l'adresse suivante :  
[magali.grenouilleau@familles-de-france.org](mailto:magali.grenouilleau@familles-de-france.org)  
(envoyer message sous objet « concours 25<sup>ème</sup> anniversaire CIDE »)



# FAMILLES DE FRANCE



## Fiche d'inscription :

prénom de l'enfant

nom de l'enfant

âge

adresse

titre du dessin (le cas échéant)

## Autorisation parentale :

Je soussigné(e) M. / Mme \_\_\_\_\_ ,  
père / mère de \_\_\_\_\_ (nom de l'enfant participant),  
autorise mon enfant à participer au concours de dessin « 25<sup>ème</sup> anniversaire CIDE » et cède en son nom les  
droits de propriété à Familles de France.

Date / Signature

### A retourner à :

Familles de France  
Département éducation - concours 25<sup>ème</sup> anniversaire CIDE  
28 place Saint Georges  
75 009 Paris

par mail à l'adresse suivante :

[magali.grenouilleau@familles-de-france.org](mailto:magali.grenouilleau@familles-de-france.org) (envoyer message sous objet « concours 25<sup>ème</sup> anniversaire CIDE »)